

# Communiqué de presse

## Le recensement démarre le 16 janvier !

Si vous êtes recensés cette année vous serez prévenus par votre mairie



## Quand se déroule le recensement cette année ?

- Dans les communes de moins de 10 000 habitants (une commune sur cinq) :
  - du 16 janvier au 15 février
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, pour un échantillon de logements :
  - du 16 janvier au 22 février

### Le recensement c'est :

#### Utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !



Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes;

#### Encore plus simple sur internet !



Des codes seront remis pour vous recenser **à compter du 16 janvier 2025**. Si vous êtes recensé cette année vous serez contactés par votre mairie.

#### Sûr !



Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter le questionnaire et cela de façon anonyme;

Allez sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)  
pour savoir si vous êtes concernés par le Recensement cette année

PLUS D'INFORMATIONS ÉGALEMENT AUPRÈS DE VOTRE MAIRIE

**EMBARGO 14 JANVIER 2025 12H00**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 14 JANVIER 2025**

# **En Nouvelle-Aquitaine, un enfant mineur sur trois vit en famille monoparentale ou recomposée**

En 2021, 1,1 million d'enfants mineurs résident en famille en Nouvelle-Aquitaine dont 67 % au sein d'une famille « traditionnelle », 22 % dans une famille monoparentale et 12 % dans une famille recomposée. En raison des parcours de vie et des séparations, ils vivent de moins en moins avec leurs deux parents à mesure qu'ils grandissent. Ils sont plus rarement en famille nombreuse dans la région qu'ailleurs en France. Les enfants résidant dans les Deux-Sèvres et dans les départements de la façade sud-atlantique vivent plus souvent dans des familles « traditionnelles ». Parmi les enfants vivant avec un seul de leurs parents, 16 % sont en garde alternée, plaçant la Nouvelle-Aquitaine en 4<sup>e</sup> position des régions les plus concernées.

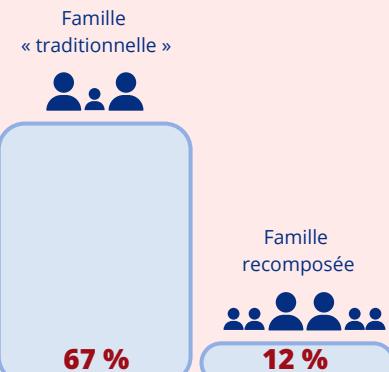
Tous les résultats de l'étude réalisée dans l'**Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 119 : En Nouvelle-Aquitaine, un enfant mineur sur trois vit en famille monoparentale ou recomposée** sont consultables et téléchargeables gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir du 14 janvier 2025 à 12h00.

**Contact presse :**

**Insee : Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - [medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr](mailto:medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr)**

 @Insee\_NA

## Les enfants mineurs vivent davantage en famille « traditionnelle »



Répartition comparable à celle de la France (hors Mayotte)

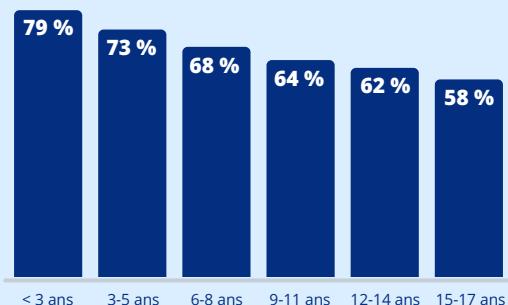
Définition Famille « traditionnelle » : famille où tous les enfants sont ceux du couple.

Les données sont arrondies.

## Les enfants plus âgés vivent moins souvent en famille « traditionnelle »

Le type de famille évolue au gré des parcours de vie des parents et des enfants. En raison des séparations, la part des enfants en famille « traditionnelle » diminue avec l'âge des enfants.

Part des enfants mineurs vivant en famille « traditionnelle »



## Les enfants qui vivent avec un seul de leurs parents vivent plus souvent avec leur mère

**79 %**

vivent avec leur mère en famille monoparentale ou recomposée

Contre 81 % en France (hors Mayotte)

## Les enfants vivent moins fréquemment dans une famille nombreuse en Nouvelle-Aquitaine qu'en France



Quel que soit le type de famille, les enfants mineurs vivent moins souvent en famille nombreuse (3 enfants ou plus) en Nouvelle-Aquitaine

**28 %** en Nouvelle-Aquitaine

**35 %** en France (hors Mayotte)

## Les enfants néo-aquitains sont parmi les plus concernés par la résidence alternée

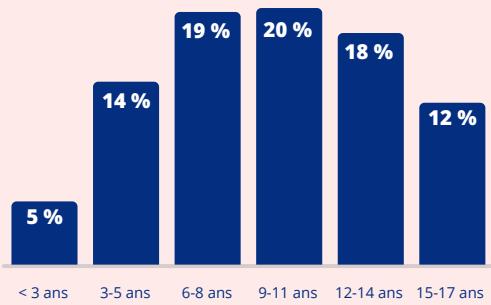
Pour les enfants vivant avec un seul de leurs parents, la résidence alternée concerne **16** enfants mineurs sur 100 en Nouvelle-Aquitaine en 2021



La Nouvelle-Aquitaine, **4<sup>e</sup> région** la plus concernée par la résidence alternée

## La résidence alternée concerne moins souvent les jeunes enfants

Part des enfants en résidence alternée parmi les enfants vivant avec un seul de leurs parents



Tous les résultats de l'étude réalisée dans

l'Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 119 : En Nouvelle-Aquitaine, un enfant mineur sur trois vit en famille monoparentale ou recomposée sont consultables et téléchargeables gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir du 14 janvier 2025 à 12h00.